

Paris, le 17 septembre 2018

**RESULTATS DES VOTES DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 14 SEPTEMBRE 2018**

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Covivio Hotels s'est réunie le 14 septembre 2018 à 11 heures, 30 Avenue Kléber - 75116 PARIS, sous la présidence de Monsieur Dominique OZANNE, représentant le Gérant Commandité de la Société.

69 actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possédant 114 103 392 actions, sur les 118 057 886 actions composant le capital social, actions autodétenues comprises, représentant 114 103 392 droits de vote, soit un quorum de 96,65 %, ont adopté l'ensemble des résolutions présentées en Assemblée Générale Ordinaire.

50 actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possédant 114 100 538 actions, sur les 118 057 886 actions composant le capital social, actions autodétenues comprises, représentant 114 100 538 droits de vote, soit un quorum de 96,65 %, ont adopté l'ensemble des résolutions présentées en Assemblée Générale Extraordinaire.

Les résolutions suivantes ont été adoptées comme suit :

		Total des voix exprimées	Nombre d'actions	Proportion du capital représentée	Voix pour		Voix contre		Abstention	
					%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
<b><u>DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE</u></b>										
<b>PREMIERE RESOLUTION</b>										
Ratification de la cooptation de la société Foncière Margaux en qualité de membre du Conseil de Surveillance	<b>Adoptée</b>	114 103 392	114 103 392	96,65 %	99,91	113 997 041	0,09	106 351	0	0
<b>DEUXIEME RESOLUTION</b>										
Changement de dénomination sociale et modification corrélative de l'article 2 des statuts	<b>Adoptée</b>	114 100 538	114 100 538	96,65 %	99,99	114 100 260	<0,01	278	0	0
<b>TROISIEME RESOLUTION</b>										
Modification de l'article 17 des statuts relatif aux commissaires aux comptes	<b>Adoptée</b>	114 100 538	114 100 538	96,65 %	100	114 100 538	0	0	0	0
<b>QUATRIEME RESOLUTION</b>										
Modification des articles 8, 9 5) et 9 ter des statuts	<b>Adoptée</b>	114 100 538	114 100 538	96,65 %	100	114 100 538	0	0	0	0
<b>CINQUIEME RESOLUTION</b>										
Modification des articles 10 et 18 des statuts	<b>Adoptée</b>	114 100 538	114 100 538	96,65 %	99,99	114 100 260	<0,01	278	0	0
<b>SIXIEME RESOLUTION</b>										
Pouvoirs pour formalités	<b>Adoptée</b>	114 100 538	114 100 538	96,65 %	100	114 100 538	0	0	0	0